

Nombres de délégués -  
Afférents au Conseil : 49  
- En exercice : 49  
Qui ont pris part  
à la délibération : 41  
Votes exprimés : 41  
POUR : 41  
CONTRE : 0  
Abstentions : 0  
Date de la convocation :  
27 juin 2023  
Date d'affichage :  
27 juin 2023

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'YONNE

**DELIBERATION**  
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-trois, le trois juillet, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE – Jean-Marie MAURICE, absent excusé (représenté par Marc MARTIN) - Bruno CHARMET – Daniel RAVERAT - Nadine LEGENDRE – Béatrice BOISE – Jacqueline DUPLESSY - Florian FRAYER – Gilles SACKEPEY – Hervé PASCAULT, absent excusé (représenté par Jérôme PASCAULT) - Jacqueline DE DEMO - Jean-Louis GROGUENIN - Pierre-Yves ROY, absent excusé (pouvoir à Christian SCHILTZ) – Christian SCHILTZ – Stéphane MOREL, absent excusé (pouvoir à Xavier COURTOIS) – Rémy VIDAL, absent excusé (pouvoir à Christophe GENTIL) - Christophe GENTIL - Stéphane BARDOUX, absent excusé (pouvoir à Pierre NOIROT) – Jean-Claude LEMAIRE, absent excusé (pouvoir à Sandra PICART) - Sandra PICART - Jean-Michel SABAN – Evelyne CALLEJA – Clément POINTEAU - François CAMBURET - Xavier COURTOIS – Claudine MANIGAUULT - Michel GCHWEINDER – Marcel GEORGES – Nathalie LABOSSE - Daniel SIMONNET – Catherine VERNEAU, absente excusée (pouvoir à Nathalie LABOSSE) - Philippe LARDIN – Guy GUENIFFEY - Arnaud ROSIER - Pascal DUBOIS – Claude CATRIN - Sylvie CHARPIGNON - Christian LARDIN – Pierre NOIROT - Annie ROUSSEAU – Bernard ENFRUN –

Absents excusés : Christophe CHEYSSON – Michel CODRAN – Hubert NAULOT – Marie-Laure GRIMARD – Jacques ROBERT -

Absents : Philippe DESCHAUMES - Cloria JAOLAZA - Bertrand LEBLANC –

Secrétaire de séance : Nadine LEGENDRE -

Objet de la délibération

**BUDGET ECOLES**  
**DECISION MODIFICATIVE N°1**

Le Président explique qu'afin de financer l'acquisition d'un four pour le service de restauration scolaire de NOYERS et les postes supplémentaires des agents de surveillance dans les transports scolaires, il est nécessaire d'effectuer les modifications suivantes sur le budget écoles :

Section de fonctionnement

**Dépenses**

Article 6251 (Chapitre 011) – Voyage et déplacements	+ 1 000 €
Article 6215 (Chapitre 012) – Personnel affecté par collectivité de rattachement	+ 2 700 €
Article 023 – Virement à la section d'investissement	+ 3 350 €
<b>TOTAL</b>	<b>+ 7 050 €</b>

**Recettes**

Article 70875 (Chapitre 70) – Remboursement par commune membre	+ 3 350 €
Article 75822 (Chapitre 75) – Prise en charge déficit budget annexe	+ 3 700 €
<b>TOTAL</b>	<b>+ 7 050 €</b>

Section d'investissement

**Dépenses**

Article 2188 (Chapitre 21) – Autres immobilisations corporelles	+ 4 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>+ 4 000 €</b>

**Recettes**

Article 10222 (chapitre 10) – F.C.T.V.A.	+ 650 €
Article 021 – Virement de la section de fonctionnement	+ 3 350 €
<b>TOTAL</b>	<b>+ 4 000 €</b>

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents,  
DECIDE d'effectuer les modifications proposées ci-dessus sur le budget écoles 2023.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour copie conforme.

La secrétaire de séance,  
Nadine LEGENDRE

Le Président,  
Xavier COURTOIS

PUBLIEE LE 06/07/2023

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2023

Application agréée E-legalite.com

